



**PRÉFET  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Loiret



**Orléans  
Mairie**



# Appel à Manifestation d'Intérêt

## 2026 - 2027

**Contact : Véronique THERY**

Cheffe de projet : 02 38 68 46 20/06 84 89 16 28

[cites.educatives@orleans-metropole.fr](mailto:cites.educatives@orleans-metropole.fr)

# AMI 2026/2027 : Préambule



## Les cités éducatives : un label d'excellence

- Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le temps scolaire.
- Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.
- L'ambition des Cités Educatives vise à mieux coordonner les dispositifs existants et à innover pour aller plus loin au travers des trois grands objectifs nationaux :
  - Conforter le rôle de l'école
  - Promouvoir la continuité éducative
  - Ouvrir le champ des possibles

## La cité éducative d'Orléans, c'est :

- **3 pilotes** représentant du Préfet, de la DASEN du Loiret et du Maire d'Orléans
- **2 Quartiers prioritaires** : La Source et l'Argonne
- **1 convention cadre triennale** signée entre la Préfecture, l'Education nationale et la Ville d'Orléans, renouvelée en 2024 jusqu'au 31 décembre 2026
- **1 plan d'action** pluriannuel 2023/2026 comprenant **2 axes**
- **585 000€ de budget annuel** co-financé par l'Etat, l'Education nationale, la Ville d'Orléans, et la CAF
- **29 établissements scolaires partenaires** (1<sup>er</sup> et 2<sup>sd</sup> degré)
- **10 structures municipales partenaires** (centres sociaux, lieux d'accueil petite enfance...)
- **40 porteurs de projet associatifs** dans le cadre de l' Appel à Manifestation d'Intérêt

# AMI 2026/2027 : Informations générales



## Calendrier

<b>Déroulement de l'AMI</b>	
Campagne de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)	Du 21 mai au 21 juin 2026
▪ La date limite de dépôt de demande de subvention est fixée au	21 juin 2026
Instruction des demandes de financement	Du 22 juin au 21 juillet 2026
Notification des décisions de financement	Septembre/Octobre 2026



## Contactez l'équipe projet

Véronique THERY, Cheffe de projet CE – Ville d'Orléans	02.38.68.46.20 - <a href="mailto:cites-educatives@orleans-metropole.fr">cites-educatives@orleans-metropole.fr</a>
Françoise VARGUES, Cheffe de file - Education Nationale	02.38.86.68.06 - <a href="mailto:francoise.vargues@ac-orleans-tours.fr">francoise.vargues@ac-orleans-tours.fr</a>
Sandrine GROSJEAN, Référente pour le 1 <sup>er</sup> degré - Education Nationale	02.38.68.42.24 - <a href="mailto:sandrine.grosjean@ac-orleans-tours.fr">sandrine.grosjean@ac-orleans-tours.fr</a>
Noëlle COUSIN, Cheffe du pôle politique de la ville - Préfecture	02.38.81.43.11 - <a href="mailto:noelle.cousin@loiret.gouv.fr">noelle.cousin@loiret.gouv.fr</a>
Thierry MAUBERT, Délégué du Préfet du Loiret - Préfecture	06.12.29.98.23 - <a href="mailto:Thierry.MAUBERT@loiret.gouv.fr">Thierry.MAUBERT@loiret.gouv.fr</a>
Adeline MICHAUD, Instructrice à la Politique de la ville, Préfecture	02.38.81.41.26 - <a href="mailto:adeline.michaud@loiret.gouv.fr">adeline.michaud@loiret.gouv.fr</a>

- **Autres contacts** : Voir liste des partenaires en « Ressource 1 »

# AMI 2026/2027 : Des projets ...



## Pour qui ?

- Les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents
- Sur les quartiers de l'Argonne et la Source
- Sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

## Par qui ?

- Les porteurs de projets peuvent être:
- Des établissements de l'Education nationale
- Des organismes à but non lucratif (associations loi 1901,etc...)
- Des collectivités territoriales
- Des établissements publics

## Avec qui ?

- **Les établissements scolaires** inscrits dans la convention cadre triennale et dans la convention de mutualisation de la cité éducative.
- **Les structures d'accueil collectif de la petite enfance.**
- **Les structures socio-culturelles et éducatives** de l'Argonne et la Source.
- **Les services** périscolaires de réussite éducative, de jeunesse, de parentalité et de prévention spécialisée **de la ville d'Orléans.**



## Structurants et innovants ...

- Qui font le lien entre le temps scolaire et périscolaire ou extra-scolaire
- Qui maillent le territoire et s'appuient sur l'existant
- Qui associent plusieurs partenaires (information, collaboration, coopération...)

## ... qui prennent en compte de manière plus transversale, des questions :

- **De transitions entre les niveaux et les degrés** (depuis la transition de la maison vers un accueil collectif, ou vers l'école maternelle, puis vers le CP, l'entrée en 6ème ) mais aussi à l'entrée au lycée et dans les formations supérieures et professionnelles pour éviter une absence d'orientation des jeunes
- **De soutien et accompagnement à la parentalité pour toutes les tranches d'âge** afin de permettre un contact régulier avec les parents sur les questions d'orientation, de décrochage, de formation, de conduites à risques... de leurs enfants
- **D'inclusion des jeunes porteurs de handicaps visibles ou non visibles**



# Plan d'action 2026-2029



## Méthodologie

- En écho à la dynamique amorcée en 2025 par les ateliers sur le référentiel d'évaluation, trois groupes de travail, répondant aux tranches d'âge et aux problématiques des enfants et des jeunes de la Source et de l'Argonne, **ont permis de repérer les besoins et les actions à mettre en place autour des thématiques prioritaires** définies par les copilotes de la cité éducative .



## Groupe de travail 0/3 ans



- Dans le groupe de travail des 0/3 ans, l'ensemble des participants s'accorde à dire qu'à cet âge il est primordial de mener des actions en lien étroit avec les familles.
- L'enjeu est de proposer un soutien ajusté, valorisant les compétences des parents et respectueux du rythme des familles
- Il s'agit tout d'abord de leur aider à avoir connaissance des besoins spécifiques de leur jeune enfant et ainsi mieux les accompagner
- Chercher à toucher des parents isolés, hors crèches pour développer un réseau de parents en proposant des actions qui permettent aux parents de se rencontrer
- Ne pas multiplier les actions mais mieux les coordonner pour ne pas mettre en difficulté les parents ou renforcer un sentiment d'échec

# Plan d'action 2026-2029



## Groupe 0-3 ans – Renforcer l'autonomie du tout petit

Objectifs prioritaires	Les projets ...
<b>1. Favoriser l'accès au langage des enfants en lien avec les parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisent le plurilinguisme, les jeux et toutes les interactions</li> <li>• Sensibilisent les parents sur les dangers des écrans</li> <li>• S'appuient sur l'accès aux lieux de culture, telles les médiathèques</li> </ul>
<b>2. Renforcer les activités d'éveil, de motricité globale et de motricité fine, à la fois sur des temps collectifs et individuels avec les parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développent la motricité fine des enfants : sur le temps périscolaire et extra-scolaire</li> <li>• Offrent à l'enfant le plaisir de choisir son activité et de la gérer à son rythme sans contrainte (lire, dessiner, manipuler des objets, écouter de la musique/chansons...)</li> <li>• Impliquent les parents dans tous les espaces de la cité éducative ( parcs, PMI, médiathèques, écoles.....)</li> </ul>
<b>Axes transversaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alimentation du tout petit</li> <li>• Connaissance de la nature</li> <li>• Développement des CPS</li> </ul>	
<b>FORMATION inter-catégorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorisent les liens entre les différents partenaires</li> <li>• Harmonisent les discours tenus aux parents</li> </ul>
<b>COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret des offres proposées et partenaires</li> </ul>

# Plan d'action 2026-2029



## Groupe de travail 3/12 ans



- **La tranche d'âge 3/12 ans est celle pour laquelle il y a le plus de projets en cours dans la cité éducative soit sur le temps scolaire soit sur le temps périscolaire ou extrascolaire.** Une vingtaine d'actions au total.
  
- Si toutes développent les CPS comme cela a été demandé lors des AMI précédents, ces actions peuvent être regroupées autour de 4 thématiques principales :
  1. Accompagnement scolaire et vacances apprenantes
  2. Actions à visées scientifiques, mathématiques ou numériques
  3. Actions développant le langage écrit et oral, ou à visée philosophique
  4. Actions à visées sportives
  
- Les actions, proposées majoritairement en classe mais aussi dans les associations assurant du soutien scolaire, constituent une ouverture artistique, culturelle ou sportive non négligeable pour des enfants ou des jeunes issus des QPV, et une première expérience qui peut les encourager à poursuivre une activité soit dans les centres sociaux, soit dans les associations locales.
  
- A l'instar du groupe 0/3 ans, le travail avec les parents apparait comme une étape indispensable sur les 3 questions prioritaires posées, pour lesquelles leurs rôles de responsable légal, de premier éducateur de l'enfant, de régulateur est au cœur des enjeux de la cité.



# Plan d'action 2026-2029



## Groupe 3- 12 ans – Renforcer l'autonomie de l'enfant dans son contexte

Objectifs prioritaires	Les projets ...
1. Eduquer à un usage raisonné et maîtrisé des écrans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnent la parentalité dans les gestes techniques autour des écrans et le renforcement d'activité hors « écrans »</li> <li>• Informent les jeunes sans diaboliser</li> <li>• Proposent des activités culturelles et sportives pour développer la motricité, le bien-être</li> </ul>
2. Renforcer l'autonomie et la sécurité des déplacements du quartier vers la maîtrise de l'espace de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promeuvent toutes les mobilités (vélo- pédestre, transport en commun), lèvent les freins à la mobilité</li> <li>• Impliquent les jeunes et les parents dans tous les aspects sécuritaires et engagement citoyen sur la route</li> <li>• Initient à des transports dans et au dehors du quartier</li> </ul>
3. Eduquer à l'esprit critique, à la prise de distance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettent aux jeunes de décrypter les messages de différents médias</li> <li>• Renforcent l'autonomie des jeunes dans leur compréhension du monde</li> <li>• S'appuient sur la création d'images et de contenus</li> <li>• Sensibilisent les jeunes et leurs parents à leurs droits et devoirs</li> </ul>
<b>Axes transversaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des CPS</li> <li>• Action de promotion de la santé</li> <li>• Découverte quartier et ville</li> </ul>	
<b>FORMATION inter-catégorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des risques du « trop d'écrans »</li> </ul>
<b>COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de communication pour sensibiliser les parents</li> <li>• Journée parentalité, ateliers parents-enfants</li> </ul>

# Plan d'action 2026-2029



## Groupe de travail 13/25 ans

- Il a été constaté que la tranche 12-25 ans est large. Peu d'actions sont proposées pour les 16 – 25 ans.
  - Des dispositifs permettant l'engagement des jeunes (service national universel, service civique, CMJ, ambassadeurs jeunesse ...) existent sur le territoire. Ils sont peut-être à développer ou à rendre plus visibles (*Ex : Peu de jeunes des QPV siègent au Conseil Municipal des jeunes*)
  - Nécessité de coconstruire les projets entre les porteurs de projet et les structures qui reçoivent les projets pour tenir un discours commun auprès des jeunes
  - Faire du lien entre le temps scolaire/périscolaire et extra-scolaire
  - Travailler sur la notion de cohortes pour faciliter la mesure d'impact



- **Le Forum de juillet 2025 dédié au :**

- Phénomènes d'auto censure et de reproduction des déterminismes sociaux
- Difficultés des familles à se projeter dans les parcours proposés : quels métiers ? Quels débouchés ? Quelles durées de formation ?
- Absence de représentations concrètes pour certains métiers ou filières notamment scientifiques.
- Besoins de partenariat entre les établissements scolaires et les centres de recherche et de formations scientifiques
- Les parents craignent que leurs enfants n'accèdent pas à un emploi durable.
- Les codes sociaux du monde professionnel sont parfois mal maîtrisés, accentuant les craintes.
- L'incarnation est essentielle pour susciter l'envie et la curiosité des jeunes : il faut déconstruire les craintes dès la primaire.

# Plan d'action 2026-2029



## Groupe 12- 25 ans – Renforcer l'engagement du jeune dans son parcours et la société

Objectifs prioritaires	Les projets ...
<b>1. Prévenir les conduites à risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisent les actions probantes</li> <li>- Impliquent les parents et partenaires autour du projet « Construire ma relation à l'autre »</li> <li>- Renforcent la connaissance des dangers et la construction des CPS</li> </ul>
<b>2. Soutenir et encourager les postures et engagements citoyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettent aux jeunes de débattre, réfléchir, prendre la parole sur le temps scolaire et hors temps scolaire</li> <li>- Poursuivent le développement de l'esprit critique</li> <li>- Proposent des projets qui mettent les jeunes en situation de s'engager</li> <li>- Travaillent le savoir-être, les codes dans l'entreprise</li> </ul>
<b>3. Ouvrir le champ des possibles professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposent des actions pour permettent aux jeunes et aux parents de connaître le territoire économique, les entreprises</li> <li>- Promeuvent les formations et métiers vers les sciences, pour les filles et les garçons, les parents</li> </ul>
<b>Axes transversaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des CPS et valorisation de l'engagement des jeunes sur tous les temps</li> <li>- Veiller à sécuriser conjointement les transitions</li> <li>- Inclusions des jeunes porteurs de handicaps</li> </ul>	
<b>FORMATION inter-catégorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former à la question du repérage des conduites à risques</li> </ul>
<b>COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de communication pour faire connaître les possibilités d'accueil des services civiques ....</li> <li>- Relever les aides à la recherche de stages qui existent (cf. "club des entreprises s'engagent pour les quartiers« )</li> </ul>

# AMI 2026/2027 : Modalités de financement



## Les financements de la cité éducative d'Orléans sont accordés par :

- La Préfecture du Loiret
- Et/ou la Ville d'Orléans
- Et/ou l'Education Nationale
- La Caisse d'allocation Familiale
- **Les crédits de droit commun sont attendus et doivent être mobilisés en priorité**
  - **Les financements de droit commun** (Département, Région, CAF, Fondations, crédits sectoriels de l'État, de la Métropole ou de la Ville d'Orléans...) **sont le préalable de toute demande de financement à la cité éducative.**
  - **Ils doivent figurer dans le budget prévisionnel du dossier selon les règles habituelles.**
- **Les porteurs de projet en convention d'objectifs avec la ville d'Orléans** doivent indiquer la ventilation financière de la subvention dans leur budget.
- **L'examen de la demande de subvention d'une action reconduite en 2026, est conditionnée à justification de l'action 2025.**
  - Le dépôt de la justification 2025 est ouvert sur la plateforme « Dauphin »

### Cas particulier :

- Dans une logique de simplification des financements publics une subvention sous forme de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pourra être proposée par les pilotes de la Cité Educative pour une action pluriannuelle.



## Engagements des porteurs de projets

- **Être acteurs de la cité éducative en participant à la dynamique mise en œuvre sur leur territoire** : en contribuant aux réflexions collectives des séminaires et/ou groupes de travail de la Cité Educative d'Orléans, en s'inscrivant dans les commissions thématiques.
- **Informers la chefferie de projet du calendrier de mise en œuvre de l'action,**
- **Inviter et recevoir l'équipe projet pour une ou des visites de l'action financée,**
- **Transmettre à la chefferie de projet des éléments à publier sur la page de la cité éducative d'Orléans.** (Photos, podcasts, article relatant l'action financée, témoignages...)
- **Répondre aux obligations de publicité propre à chaque financeur (voir annexe 3)**



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret



# AMI 2026/2027 :

## Procédure de dépôt des demandes de subvention



### En amont du dépôt des dossiers :

- **Prendre contact obligatoirement avec les membres de l'équipe projet de la cité éducative pour présenter les projets :**
  - Chef de projet de la Cité éducative
  - Délégué du Préfet,
  - Cheffe de file ou référent premier degré de l'Education nationale
- **Déposer le dossier sur la plateforme « Dauphin » entre le 21 mai et le 21 juin 2026**
- **Saisir les demandes de subvention sur la plateforme de dépôt « Dauphin » :** <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>
  - La procédure de dépôt des dossiers est disponible sur le portail dauphin
  - Le portail Dauphin permet de déposer une demande de subvention (Cerfa 12156\*06) sollicitant des financeurs partenaires de la Politique de la Ville.

### **IMPORTANT :**

- **Les dossiers reçus incomplets ou transmis hors délai seront déclarés irrecevables**
- **Les porteurs de projets soutenus en 2025** doivent remplir obligatoirement le référentiel d'évaluation de la cité éducative en cliquant sur le lien : <https://forms.gle/6rZAHNaLsDAehixm9>



### Pièce à joindre au dossier

- **Vérifier que l'ensemble des documents demandés soient actualisés et présents dans votre dossier**
  - RIB actualisé à nommer de la manière suivante : **RIB [nomdevotreorganisme-nomdel'action].pdf**
  - Devis si nécessaire à nommer de la manière suivante : **DV 2026 [nomdevotreorganisme-nomdel'action].pdf**
  - Fiche pré-bilan à nommer de la manière suivante : **FB2025 [nomdevotreorganisme-nomdel'action].pdf**

# AMI 2026/2027 : Annexes et ressources



## Liste des annexes

- **Annexe 1** : Autres financements mobilisables en 2026
- **Annexe 2** : Mémo du dépôt de la demande sur [Dauphin](#)
- **Annexe 3** : Obligation de publicité et de communication 2026
- **Annexe 4** : Fiche pré-bilan de la CE 2025 2026
- **Annexe 5** : Fiche à faire signer par le partenaire Education nationale

## Liste des ressources

- Ressource 1 : Liste des partenaires (établissements scolaires, centres sociaux, crèches...)
- Ressource 2 : Le label d'accompagnement à la scolarité - référentiel
- Ressource 3 : Les compétences psychosociales : Un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes », synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisées en 2021 - Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/competences-psychosociales>